

Aide-moniteur d'entraînement physique militaire et sportif

RNCP15574 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335t
Formacode(s)	15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/12/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'aide-moniteur d'EPMS exerce les fonctions d'assistant animateur des activités physiques militaires et sportives, au sein d'une structure spécialisée chargée de l'enseignement et/ou de la mise en œuvre de l'EPMS comprenant en moyenne de cinq à huit spécialistes. Placé sous la responsabilité d'un cadre de niveau IV ou III, il participe à l'animation et l'encadrement des activités physiques militaires et sportives. Il contribue également au fonctionnement de la structure, à la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements sportifs.

L'aide-moniteur d'EPMS exerce son action à partir de plusieurs activités physiques militaires et sportives (APMS) supports (sports collectifs, course à pied, méthode naturelle, musculation...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de :

- participer à l'animation des séances de formation ou d'entraînement physique (mise en condition du personnel, préparation aux concours et examens, initiation et découverte de sports collectifs, sports de combat, ...) ;
- participer à l'organisation de manifestation sportive ;
- participer à l'évaluation de la condition physique individuelle ;
- effectuer un suivi des équipements et infrastructures sportives ainsi que d'en assurer l'entretien.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère de la défense et des anciens combattants, l'aide-moniteur d'EPMS participe à l'animation des activités physiques militaires et sportives, au sein d'une structure spécialisée chargée de l'enseignement et/ou de la mise en œuvre de l'EPMS. Cette structure comporte en moyenne cinq à huit spécialistes en EPMS dont un responsable, détenteur du niveau III, et des animateurs polyvalents, détenteurs de niveau IV.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère de la défense et des anciens combattants, l'aide-moniteur d'EPMS, placé sous la responsabilité

d'un cadre de niveau IV ou III, participe à l'animation et à l'encadrement des activités physiques militaires et sportives. Il contribue également au fonctionnement de la structure, à la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements sportifs.

Les évolutions possibles dans le poste :

- Par le biais de la formation continue, l'aide-moniteur d'EPMS peut acquérir, en fonction des besoins, des qualifications civiles et militaires lui permettant d'élargir le champ de ses compétences et ainsi accroître son autonomie (brevets fédéraux, BNSSA ...).
- Il lui est également possible d'accéder au corps des sous-officiers et de poursuivre un cursus de formation de niveau supérieur : niveau IV (moniteur d'EPMS) puis niveau III (moniteur-chef d'EPMS).

Dans le contexte civil, le titulaire du titre d'aide-moniteur d'EPMS, de niveau V, se voit octroyer des conditions d'exercices définies par l'Arrêté du 16 décembre 2004 du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement des activités physiques et sportives ou à l'entraînement de ses pratiquants, conformément à l'article L212-1 du code du sport. Les intitulés d'emplois correspondent aux métiers « assistant animateur des activités physiques et sportives ».

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L212-1 du code du sport et notamment son annexe II-1 D intitulée "titres délivrés par le ministère de la défense" et Articles R212-1 à R212-10 du code du sport.

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le Ministère de la Défense pour exercer cet emploi au sein nom de l'armée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

- COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
- Le commandant du CNSD
 - Le directeur général de la formation
 - Le chef de bataillon d'Antibes
 - Le correspondant chargé des sports de l'armée concernée
 - Un titulaire de la certification depuis plus de deux ans

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Le commandant du CNSD
- Le directeur général de la formation
- Le chef de bataillon d'Antibes
- Le correspondant chargé des sports de l'armée concernée
- Un titulaire de la certification depuis plus de deux ans

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/12/2023

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5404

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35579

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- Internet : www.sports.defense.gouv.fr
 - Guide VAE du ministère de la défense.
 - Circulaire n°612309/DEF/SGA/DFP du 19 octobre 2005 relative à la procédure de VAE du ministère de la défense
 - Circulaire n°3852/DEF/EMA/CNSD/CSM/BREF du 9 juillet 2007, modifiée (non inscrite au BO)
 - Instruction n°832/DEF/EMA/EMP/4 relative à la formation des spécialistes du domaine de l'EPMS dans les forces armées du 18 juillet 2005, modifiée
 - Circulaire n°4339/DEF/EMA/CNSD/DREP relative à l'organisation des formations du domaine EPMS dispensées au CNSD du 15 juillet 2009, modifiée.
- <http://www.cnsd.defense.gouv.fr>
<http://www.sports.defense.gouv.fr>
<http://www.sga.defense.gouv.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15574/>